

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
VILLE DE TURCKHEIM-68230



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2021

Présents(es) : 24

Benoît	SCHLUSSEL	Maire
Daniell	RUBRECHT	Adjoint(e) au Maire
Daniel	SCHOEPFF	«
Marie-Aude	KIRSTETTER	«
François	LALLEMAND	«
Sandra	PICARD-GANEO	«
Philippe	HURST	«
Christelle	ANGSTHELM	Conseiller(ère) Municipal(e)
Gérard	GLENAT	«
Michèle	HAUGER	«
Camille	ANNEHEIM	«
Jean-Marc	WECKNER	«
Marie-Claire	HOBEL	«
Michel	LIHRMANN	«
Fabienne	SCHIELE	«
Thomas	MASSON	«
Catherine	SCHLEWITZ	«
Eric	KUNEGEL	«
Anne	DEBAILLEUL-WILHELM	«
Stéphane	ANSELM	«
Cécile	LE SAULNIER	«
Jacques	GEISMAR	«
Didier	HUSSER	«
Antoine	OLRY	«

Procurations : 2

Anneliese FRUH à Marie-Claire HOBEL
Victorine GUY à Antoine OLRY

Absente : Elisabeth WERNER

Turckheim, le 10 décembre 2021



Benoît SCHLUSSEL
Maire

POINT 5 – TARIFS COMMUNAUX ET SUBVENTIONS 2022 (7.10.5)

Rapporteur : Monsieur François LALLEMAND, Adjoint au Maire

BIENS NON BATIS

(Terrains - Baux viticoles / agricoles / chasse – cimetière – marché hebdomadaire - pêche)

Terrains		
	2022	2021
Terrain d'alignement	1 641,53	<i>1 580,23</i>
Section 9 parcelle 7 - 50 m² Loyer annuel – négociation lors du renouvellement- variation contractuelle de 1 %/an à compter de 2020 Loyer fixé à 8 000,00 € à partir de 2020 Implantation d'une antenne ORANGE SA	8 160,80	<i>8 080,00</i>

Baux

Les baux agricoles sont indexés selon la variation de l'indice national des fermages, selon l'arrêté ministériel du 30 septembre 2021.

Pour 2021 et donc la période locative du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, l'indice national des fermages s'établit à 106,48, soit une hausse de 1,09 % par rapport à l'année 2020.

Les contrats concernés seront revalorisés en prenant en compte cette variation.

Les fermages viticoles sont fixés en denrées. L'arrêté susmentionné fixe à 1,62 € par kilogramme de raisin le prix moyen pondéré, tous cépages confondus. Les contrats concernés seront revalorisés en prenant en compte cette variation.

Chasse		
Chasse – nouveaux baux entrés en vigueur le 02 février 2015	2022	2021
Révision selon la variation de l'indice départemental des fermages fixé par arrêté préfectoral : valeur de l'indice des fermages pour 2021 : 106,48 soit + 1.09 %		
• lot n° 1 – Sté de Chasse-B. CURIS	23 595,67	<i>23 341,25</i>
• lot n° 2 - Sté de Chasse-B. CURIS	13 272,56	<i>13 129,45</i>
• lot n° 3 - Daniel ROUX	294,95	<i>291,77</i>

Cimetière		
Révision triennale (prochaine révision 2025)	2022	2021
Concessions cimetière – columbarium - 15 ans :		
• tombe simple :	160,00	<i>150,00</i>
• tombe double :	320,00	<i>300,00</i>
• case 4 urnes :	520,00	<i>485,00</i>
Concessions cimetière – columbarium - 30 ans :		
• tombe simple :	400,00	<i>375,00</i>
• tombe double :	800,00	<i>750,00</i>
• case 4 urnes :	1030,00	<i>965,00</i>
Concessions cimetière – cave-urne – 15 ans :	350,00	<i>325,00</i>
Concession cimetière – cave-urne – 30 ans :	690,00	<i>645,00</i>
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	16,00	<i>15,00</i>
Fourniture et pose d'une plaquette d'identification du défunt	35,00	<i>30,00</i>
Indices divers	2022	2021
VACATIONS FUNERAIRES	20,00	<i>20,00</i>

BIENS NON BATIS-suite

(Terrains - Baux viticoles / agricoles / chasse – cimetière – marché hebdomadaire - pêche)

Marché hebdomadaire		
Indice mensuel des prix à la consommation de septembre 2021 (106,81) - ensemble des ménages, y compris tabac (base 100 en 2015)	2022	2021
Variation	+2,13 %	+0,00%
Droits de place – marché (tout ml entamé sera compté en entier)		
• marché - minimum de perception 4 ml	5,80	5,70
• marché – supérieur à 4 ml : par ml supplémentaire	1,70	1,60
• hors marché - minimum de perception 4 ml	17,30	16,90
• hors marché - supérieur à 4 ml : par ml supplémentaire	1,70	1,60
Étalages des commerçants (par an)		
• inférieur à 2 ml : par ml	16,70	16,30
• supérieur à 2 ml : par ml supplémentaire	44,30	43,30
Tous les tarifs sont arrondis à la dizaine de centimes supérieure		

Les publicitaires pour les hôtels sont apposés moyennant le versement d'une redevance ayant le caractère d'une redevance d'occupation du domaine public de 110 € par an à compter de l'exercice 2019. Ce montant sera révisé tous les trois ans soit le 1^{er} janvier 2022 pour la 1^{ère} fois selon la variation de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) ou son équivalent s'il venait à disparaître : valeur de l'ILC de base = 112,59 (ILC 2^{ème} trimestre 2018) ; valeur révisée de l'ILC 118,41 (2^{ème} trimestre 2021). Le prix sera arrondi au millième.

Hôtel-restaurant		
Indice Hôtellerie- restaurants et cafés – révision triennale (prochaine révision 2025)	2022	2021
Hôtel Aux Portes de la Vallée – panneau publicitaire	115,69	110,00

Indice mensuel des prix à la consommation y compris tabac nouvelle base en 2015 : base 100	2022	2021
Variation	+2,13%	+0,00%
Terrasse de restaurant (m ² par an)	16,50	16,15

Travaux		
Indices divers	2022	2021
Occupation du domaine public dans le cadre de travaux		
• par jour et par m ² d'emprise à partir de la troisième semaine d'occupation	1,00	-

Pêche		
Indices divers – révision triennale 1% (prochaine révision 2024)	2022	2021
Pêche – APP Turenne – droit de pêche dans la rivière	535,00	535,00

SUBVENTIONS

Subventions		
Indices divers	2022	2021
	Date d'effet 1 ^{er} janvier 2022	Date d'effet 1 ^{er} janvier 2021
Subvention pour projet scolaire		
• Collège, LYCEES et ECOLES PRIMAIRES (pour les élèves domiciliés à Turckheim par élève et par an)	21,00	20,00
• Ecoles Publiques de Turckheim (par classe et par an)	227,00	220,00
SUBVENTION AUX JEUNES DOMICILIES A TURCKHEIM MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES (ASSOCIATION SPORTIVE DE TURCKHEIM -ASSOCIATION FAMILIALE – QUILLES - PAR AN ET PAR JEUNE JUSQU'A 16 ANS) PROCHAINE REVISION TRIENNALE 2025	15,50	15,00
SUBVENTION DE BASE (REVISION TRIENNALE 2023) AUX ASSOCIATIONS	300,00	300,00
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS- PROPRIETAIRES DE LEUR LOCAL	500,00	500,00
ECOLE DE MUSIQUE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECOLAGE (6,70 € PAR MOIS SUR 10 MOIS ET PAR ELEVE AGE DE 4 A 21 ANS, SELON LES CRITERES DU CD68 EN VIGUEUR DEPUIS 2016)	67,00	65,00
SUBVENTION AUX JEUNES SPORTIFS EP GRAD (USEP)	2,60	2,50
CREDIT SCOLAIRE (PAR ELEVE ET PAR AN)	33,00	32,00

BIENS COMMUNAUX BATIS

(Logements communaux – Auberges – Maisons Forestières – Espace Rive Droite– Salles Communales)

L'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que l'**indice de référence des loyers** se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé. Le décret relatif à l'indice de référence des loyers n° 2005-1615 du 22 décembre 2005 définit ses modalités de calcul et de publication.

L'indice de référence des loyers entre en vigueur le 1er janvier 2006 (article 163 de la loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30 décembre 2005).

L'article 9 de la loi n° 2008-11 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation 2009 hors tabac et hors loyers.

Logement d'urgence		
	2022	2021
Variation	+ 0,42 %	
18 quai du Docteur Pflieger (Logement d'urgence)	405,70	404,00

Auberge		
	2022	2021
Variation	+ 2,59 %	
Auberge de l'Obschel loyer mensuel en euros hors taxes. Loyer révisé selon la variation de l'indice des loyers commerciaux (ILC) qui s'est substitué à l'ICC. Valeur ILC du 2ème trimestre 2021 = 118,41	853,91	832,35

Maison forestière		
Indices divers – Participation aux frais d’entretien de la maison forestière. Révision triennale : prochaine révision en 2025		
COMMUNES	2022 Date d’effet 1 ^{er} janvier 2022	2021 Date d’effet 1 ^{er} janvier 2021
WALBACH	3 115,77*	3 039,58*
ZIMMERBACH	858,63**	837,64**
*Valeur locative annuelle 11 223,96 €, révisée en 2022, x Surface de la forêt soit 27,76 %		
**Valeur locative annuelle 11 223,96 €, révisée en 2022, x Surface de la forêt soit 7,65 %		
(2018 indice 128,45 / 2021 indice 131,67)		

Espace Rive Droite						
Location Espace Rive Droite en euros.			2022		2021	
			Date d’effet au 1 ^{er} janvier 2022		Date d’effet au 1 ^{er} janvier 2021	
			Résidents et associations de Turckheim	Non résidents et Associations de extérieures	Résidents et associations de Turckheim	Non résidents et Associations extérieures
Grande salle	entrée payante	la journée	580,00	880,00	570,00	870,00
Grande salle	entrée payante	le week-end	860,00	1 310,00	850,00	1 300,00
Grande salle	entrée gratuite	la journée	380,00	740,00	370,00	730,00
Grande salle	entrée gratuite	le week-end	560,00	1 100,00	550,00	1 090,00
Salle 2/3	entrée payante	la journée	490,00	730,00	480,00	720,00
Salle 2/3	entrée payante	le week-end	685,00	1 045,00	675,00	1 035,00
Salle 2/3	entrée gratuite	la journée	340,00	580,00	330,00	570,00
Salle 2/3	entrée gratuite	le week-end	450,00	820,00	450,00	810,00
Salle 1/3	entrée payante	la journée	290,00	560,00	280,00	550,00
Salle 1/3	entrée payante	le week-end	385,00	750,00	375,00	740,00
Salle 1/3	entrée gratuite	la journée	220,00	340,00	210,00	330,00
Salle 1/3	entrée gratuite	le week-end	280,00	640,00	270,00	630,00
Salle de réunion		journée	100,00	200,00	100,00	200,00
Salle de réunion		1/2 journée	50,00	100,00	50,00	100,00
Salle de réunion		Horaire	15,00	30,00	-	-
Cuisine			150,00	250,00	150,00	250,00
Journée complémentaire			50 % du prix du tarif du 1 ^{er} jour		50 % du prix du tarif du 1 ^{er} jour	
Forfait nettoyage des locaux par une entreprise			facultatif	200,00	facultatif-	200,00
Montage et démontage de la cloison mobile			120,00	120,00	110,00	110,00
Montage et démontage du podium :						
Pour une surface de moins 40 m ²			140,00	140,00	130,00	130,00
Pour une surface de plus de 40 m ²			260,00	260,00	250,00	250,00
Perte de clé			120,00	120,00	120,00	120,00
Caution			1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Le nettoyage complémentaire pour les associations ou les locataires résidents de Turckheim ainsi que les réparations éventuelles pris en charge par les services de la Ville, sont facturés au taux de 50,00 € l’heure. D’autres tarifs non indiqués pourront faire l’objet d’une facturation en fonction des circonstances appréciées par Monsieur le Maire.						
La gratuité de la salle est accordée aux associations de Turckheim pour :						
<ul style="list-style-type: none"> • une manifestation annuelle • leur assemblée générale. 						

	2022	2021
Association Familiale de Turckheim Occupation de l’Espace Rive Droite (Participation aux charges de fonctionnement révisable tous les trois ans – prochaine révision en 2025)	348,00	340,00

BIENS COMMUNAUX BATIS-suite

(Logements communaux – Auberges – Maisons Forestières – Espace Rive Droite – Salles Communales)

Salles Communales		
	2022	2021
	Date d'effet 1 ^{er} janvier 2022	Date d'effet 1 ^{er} janvier 2021
Location salles Décapole, Brand et la salle au rez-de-jardin du Foyer André (par jour)		
• Écoles, clubs figurant sur la liste des associations locales	gratuit	gratuit
• Manifestations diverses autres que culturelles, y compris sociétés et assemblées de copropriétaires, charges locatives par jour	25,00	25,00
• Fêtes et réunions de familles	110,00	110,00
• Manifestations diverses à but lucratif	150,00	150,00
• Manifestations diverses à but non lucratif	110,00	110,00

BIENS BATIS

(Réfection maisons anciennes – escalier)

Réfection maison ancienne à colombage		
	2022	2021
	2 ^{ème} trim. 2020 : 1 753 2 ^{ème} trim. 2021 : 1 821	2 ^{ème} trim. 2019 : 1 746 2 ^{ème} trim. 2020 : 1 753
Indice du coût de la construction (moyenne)		
Variation	+ 3,88%	+ 0,40%
Subvention pour réfection de façades à colombage		
• 33% des surfaces des façades situées côté rue (par m ²)	8,04	7,74
• pierres de taille/m ²	12,00	11,56

Escalier		
	2022	2021
Révision annuelle (1%)		
15 boulevard Charles Grad – escalier - Daniel SCHREIBER	53,03	52,50

TARIFS DIVERS

Tarifs		
révision triennale (prochaine révision 2025)	2022	2021
Automate – appareil (par an et moins de 1,50 m de profondeur)	16,10	15,70
Petits cirques – spectacles	21,50	21,00
Location de barrières (par jour)	2,00	2,00
Taux horaire du personnel	50,00	46,00
Taux horaire Location d'un véhicule utilitaire avec conducteur	100,00	95,00
Taux horaire Location de la balayeuse avec conducteur	120,00	
Photocopie A4 noir et blanc	0,30	0,30
Photocopie A4 couleur	0,60	0,60
Photocopie A3 noir et blanc	0,60	0,60
Photocopie A3 couleur	1,20	1,20
Electricité forfait journée	30,00	30,00

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
par 26 voix pour dont 2 procurations (Anneliese FRUH et Victorine GUY)
0 voix contre, 0 abstention,

→ **PREND ACTE** des tarifs proposés ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de la publication en Mairie le 10 décembre 2021
et de la transmission en Préfecture le 10 décembre 2021
pour copie certifiée conforme à l'original
Turckheim le 10 décembre 2021

Benoît SCHLUSSEL
Maire

